



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

15 NOVEMBRE 1984

PROJET DE DECRET

ORGANISANT L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

—

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. **DARAS**

—

(1) Voir Doc. Conseil 151 (1983-1984) - N°s 1 à 8.

ART. 7

Remplacer le 1^o du § 1^{er} par ce qui suit :

« 1^o soit parmi les porteurs des titres requis ou jugés suffisants pour l'enseignement de la branche, demandeurs ou titulaires d'un emploi de professeur dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale organisé dans la Communauté française. »

J. DARAS.